



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 1^{er} avril 2019

SÉANCE ORDINAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. le Maire Robert Bérubé

Messieurs les Conseillers Nicholas Ouellet
Pierre Lachaine
Sarto Dubé
René Royer

Madame Manon Lévesque, directrice générale adjointe est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

50.04.19

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire présente l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019 et suivis
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 mars 2019 et suivis
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2019 et suivis
6. Trésorerie
 - 6.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
 - 6.2 Dépôt des états financiers 2018 vérifiés
7. Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
8. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui

- 8.1 Appropriation d'un montant du surplus accumulé en 2018 pour le Parc de la Côte-des-Chats
- 8.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) de la part du MTMDET
- 8.3 Soumission pour balayage des rues
- 8.4 Demande Défi Vélo André-Côté
- 8.5 Nomination d'un élu à titre de représentant municipal auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques
- 8.6 Déclaration par la présidente d'élection de la date de la prochaine élection partielle au siège no 2 et au siège no 6
- 8.7 Résolution de nomination des employés au camp de jour 2019
- 8.8 Prolongation d'embauche de la coordonnatrice en loisir municipal
- 8.9 Prolongation d'embauche temporaire pour l'animation hebdomadaire et la programmation du FOCUS
- 8.10 Mandat à la firme TB Maestro pour effectuer une demande d'aide financière afin d'implanter la gestion des actifs de la Municipalité

- 8.11 Contrat de gestion et d'opérations temporaire des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées
- 9. Avis de motion et autres
 - 9.1 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 340 portant sur la gestion contractuelle
- 10. Règlements
 - 10.1 Présentation du projet de règlement no 340 portant sur la gestion contractuelle
- 11. Dépôt des documents
- 12. Correspondance
- 13. Nouvelles Affaires
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles Affaires » ouvert.

51.04.19 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MARS 2019

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

52.04.19 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 6 MARS 2019

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mars 2019 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

53.04.19 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 26 MARS 2019

Il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2019 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

6. TRÉSORERIE

54.04.19 6.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser le directeur général à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019, totalisant une somme de **144 669,84 \$**, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

55.04.19

6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018 VÉRIFIÉS

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport financier 2018 de la Municipalité de Saint-Pacôme soit accepté tel que présenté par la firme comptable Mallette.

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR CHRISTIANE LEMIRE ET MANON LÉVESQUE POUR LA COMPTABILITÉ, LE REDRESSEMENT, LA RIGUEUR ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Le conseil municipal accorde une motion de félicitations à Mme Christiane Lemire et à Mme Manon Lévesque pour l'excellence de leur travail à la comptabilité pour le redressement, la rigueur et le contrôle budgétaire des finances de la Municipalité de Saint-Pacôme.

7. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE OU HUMAINE ET INVITATIONS

- **Centre de prévention du suicide** : demande d'aide financière afin de supporter la population en détresse
- **Polyvalente La Pocatière** : demande de souscription Gala Pléiade afin de récompenser les élèves méritants

Les deux demandes sont refusées.

8. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI

56.04.19

8.1 APPROPRIATION D'UN MONTANT DU SURPLUS ACCUMULÉ EN 2018 POUR LE PARC DE LA CÔTE-DES-CHATS

ATTENDU QUE le Parc de la Côte-des-Chats est destiné à des fins culturelles et sportives ;

ATTENDU QUE des items ont été vendus pendant l'année 2018 afin d'autofinancer de futurs projets ;

ATTENDU QUE l'exercice financier 2018 présente un surplus de 11 811,56 \$ au compte 59 11100 002 surplus accumulé Parc de la Côte-des-Chats ;

ATTENDU QUE la résolution no 233.12.18 autorise le directeur général à procéder à l'embauche d'un consultant jusqu'à un montant maximum de 5 000 \$, afin de faire avancer le dossier de la montagne.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approprier à même le surplus accumulé affecté Parc de la Côte-des-Chats, un montant maximum de 5 000 \$ pour l'embauche d'un consultant (de 59 11100 002 à 01 38179 000).

57.04.19

8.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL(PAERRL) DE LA PART DU MTMDET

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu l'aide financière au montant de 8 026 \$ pour les dépenses de fonctionnement.

POUR CETTE RAISON, il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil Municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

58.04.19

8.3 SOUMISSION POUR BALAYAGE DES RUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a soumis un appel d'offres sur invitation à trois entreprises pour le balayage des rues au printemps 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'analyse des deux soumissions reçues dans le délai accordé ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accepte

la soumission no 34328 de « Les Constructions H.D.F. inc. » pour un montant de 3 120 \$ pour le balai mécanique Schwarze M6000 avec opérateur et le transport, plus les taxes en vigueur.

59.04.19

8.4 DEMANDE DÉFI VÉLO ANDRÉ-CÔTÉ

ATTENDU QUE la Fondation André-Côté célèbre cette année la 9e édition du Défi Vélo André-Côté le samedi 6 juillet 2019 ;

ATTENDU QUE le Défi Vélo André-Côté est le plus grand rassemblement à vélo organisé dans la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU QUE depuis sa création en 2011, le Défi Vélo André-Côté a rassemblé environ 950 cyclistes participants et amassés plus de 350 000 \$;

ATTENDU QUE la mission de la Fondation est d'offrir du soutien et des services aux personnes malades et à leurs proches.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accorde une autorisation de passage sur les routes de la Municipalité pouvant comprendre notamment le rang de la Canelle, la rue du Moulin, la route 230 et l'intersection de la rue Galarneau (devant l'église) lors de l'événement du 6 juillet 2019 afin de contribuer à la réussite de la 9e édition du Défi Vélo André-Côté.

60.04.19

8.5 NOMINATION D'UN ÉLU À TITRE DE REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Pierre Lachaine à titre de représentant municipal auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2019.

QUE la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

61.04.19

8.6 DÉCLARATION PAR LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION DE LA DATE DE LA PROCHAINE ÉLECTION PARTIELLE AU SIÈGE NO 2 ET AU SIÈGE NO 6

À la suite du dépôt de la lettre de démission de Monsieur Alain Desjardins, une élection partielle est nécessaire pour le poste de conseiller au siège no 2 de la municipalité de Saint-Pacôme.

Afin de combler la vacance au poste de conseiller au siège no 6, une lettre datée du 19 mars 2019 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ordonne le recommencement des procédures de l'élection partielle sous réserve que le jour du scrutin doit être fixé au dimanche 9 juin 2019.

La présidente d'élection déclare qu'il y aura une élection partielle le 9 juin 2019 précédé du vote par anticipation le 2 juin 2019 pour le poste de conseiller au siège no 2 et pour le poste de conseiller au siège no 6.

Le premier jour pour recevoir une mise en candidature est le 26 avril 2019 et le dernier jour pour recevoir une mise en candidature est le 10 mai 2019 jusqu'à 16 h 30.

62.04.19

8.7 RÉSOLUTION DE NOMINATION DES EMPLOYÉS AU CAMP DE JOUR 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a retenu les candidatures de six (6) personnes pour des emplois offerts au camp de jour pour la période estivale 2019 ;

ATTENDU QUE le conseil désire engager une (1) coordonnatrice, trois (3) animateurs(trices), un (1) aide-animateur(trice) et un (1) animateur(trice)

spécialisé(e) pour respecter les ratios d'encadrements obligatoire pour un enfant à besoins particuliers ;

ATTENDU QUE l'aide-animateur peut compter dans le calcul du ratio d'encadrement dans le respect des indications apparaissant dans le tableau qui suit ;

RATIOS D'ENCADREMENT OBLIGATOIRE					
5 ans	6-7 ans	8-9 ans	10-12 ans	13 ans et plus	Service de garde Camp de jour
1/15 obligatoire pour tous			1/15 Ou 1/18 avec aide-animateur		1/15 (minimalement un responsable de site en présence d'un aide-animateur)

ATTENDU QU'un aide-animateur ne peut jamais assumer seul la responsabilité d'un groupe de participants ;

ATTENDU QUE les ressources supplémentaires (exemples : accompagnateur en loisir en soutien à l'intégration, parent bénévole) ne peuvent être inclus dans ces ratios ;

ATTENDU QU'un membre du personnel ne peut se retrouver seul avec un groupe en sortie. Un aide-animateur peut être considéré à cette fin ;

ATTENDU QU'un membre du personnel ne peut se retrouver seul avec un groupe en service de garde (surveillance avant, après camp et heure du repas) ;

ATTENDU QUE la direction du camp de jour s'assure de nommer un répondant du service de garde (surveillance avant, après camp et heure du repas) qui est accessible en tout temps afin de pouvoir mettre en place les mesures d'urgence requises, s'il y a lieu). Ce répondant peut être un membre de la direction, de la coordination, le responsable du site ou un animateur (minimum 18 ans ou 2 ans d'expérience comme animateur ou coordonnateur) ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche pour le camp de jour 2019 des personnes suivantes :

Angèle Banville	Coordonnatrice
Gabrielle Gilbert	Animatrice
Audrey Drapeau	Animatrice
Aélia Delêtre	Animatrice
Cléo Delêtre	Aide animatrice
Juliette Therrien Sirois	Animatrice spécialisée

63.04.19

8.8 PROLONGATION D'EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE EN LOISIR MUNICIPAL

ATTENDU QUE le contrat d'embauche temporaire de la coordonnatrice en loisir municipal a pris fin le 31 mars 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire que les activités de loisirs soient offertes à ses citoyens et que l'embauche d'une personne est nécessaire pour la bonne continuité de ces activités ;

ATTENDU QUE madame Angèle Banville est intéressée à poursuivre l'emploi temporaire de coordonnatrice en loisir municipal jusqu'au 22 juin 2019 ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger l'embauche temporaire de madame Angèle Banville à titre de coordonnatrice en loisir municipal selon le contrat d'embauche temporaire à partir du **1^{er} avril 2019 au 22 juin 2019**.

QUE le présent Conseil autorise la signature, par la directrice générale adjointe Madame Manon Lévesque, du contrat d'embauche temporaire de Madame Angèle Banville selon les conditions entendues.

64.04.19

8.9 PROLONGATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE POUR L'ANIMATION HEBDOMADAIRE ET LA PROGRAMMATION DU FOCUS

ATTENDU QUE des animatrices formées dirigent et proposent des activités pour favoriser les liens sociaux et la découverte de nouvelles activités sportives et de loisirs ;

ATTENDU QUE l'embauche temporaire de deux (2) animatrices à raison de trois (3) heures par semaine est nécessaire pour la réalisation de ces activités;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget pour ces activités.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger l'embauche temporaire de Cléo Marie Delêtre et Aélia Delêtre, relativement à l'animation hebdomadaire et la programmation du FOCUS selon le contrat d'embauche temporaire à partir du **1^{er} avril 2019 au 22 juin 2019** à raison de trois (3) heures/semaine.

QUE le présent Conseil autorise la signature, par la directrice générale adjointe Madame Manon Lévesque, du contrat d'embauche temporaire de Madame Cléo Marie Delêtre et Madame Aélia Delêtre selon les conditions entendues.

65.04.19

8.10 MANDAT À LA FIRME TB MAESTRO POUR EFFECTUER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AFIN D'IMPLANTER LA GESTION DES ACTIFS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme ne possède aucune approche structurée concernant l'inventaire des actifs en sa possession ;

ATTENDU QUE les décisions concernant les investissements en infrastructures sont prises selon les problématiques anticipées à court terme et selon les obligations du moment ;

ATTENDU QU'une approche de Gestion des Actifs (GA) permettrait aux Élus municipaux de prendre des décisions éclairées en matière d'investissement concernant ses actifs sous gestion ;

ATTENDU QUE la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) offre un plan de subvention dans le cadre d'une mise en place d'un Programme de gestion des actifs municipaux et que celui-ci peut couvrir jusqu'à 50 000 \$ de frais pour implanter une telle approche ;

ATTENDU QUE la firme TB Maestro spécialisée dans la Gestion des actifs municipaux offre à la Municipalité l'opportunité de déposer une demande d'aide financière auprès de la FCM aux coûts de trois mille dollars (3 000 \$) avant taxes.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat à la firme TB Maestro de déposer une demande d'aide financière auprès de la FCM afin d'implanter la Gestion des actifs municipaux dans les pratiques de la Municipalité.

Il est convenu avec cette firme qu'aucune facturation ne sera déposée auprès de la Municipalité si l'aide financière n'est pas accordée par la FCM.

Il est également convenu que dans l'éventualité d'une aide accordée par la FCM, les premiers trois mille dollars (3 000 \$) plus les taxes applicables seront versées à TB Maestro à titre de paiement pour services rendus.

66.04.19

8.11 CONTRAT DE GESTION ET D'OPÉRATIONS TEMPORAIRE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme retient les services de Nordik-Eau (anciennement Écol'Eau) pour le contrat de gestion et d'opération temporaire et à temps partiel (selon l'horaire fourni par le directeur général) des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019 ;

ATTENDU QUE Nordik-Eau devra effectuer les travaux suivants :

- Assurer le bon fonctionnement des équipements de la station principale de traitement de l'eau et du poste de pompage d'eau brute ;
- Assurer le bon fonctionnement des équipements des étangs aérés et des postes de pompage sur le réseau d'égout ;
- Veiller à ce que l'eau brute soit traitée selon les méthodes et procédés établis et à ce que les divers réservoirs reçoivent la quantité d'eau nécessaire pour pourvoir aux besoins de la population ;
- Analyser les paramètres de l'eau brute afin de donner les consignes de dosage adéquat à l'automate ;
- Préparer et vérifier les solutions de produits chimiques pour assurer un dosage adéquat dans le traitement et assurer un inventaire de ceux-ci ;
- Remplir un registre de désinfection ;
- Référer l'entretien et la réparation des équipements et des installations conjointement au directeur général ;
- Maintenir les lieux propres ;
- Faire le suivi des étangs aérés et des postes de pompage et remplir les fiches mensuelles du SOMAEU selon les exigences du nouveau programme d'échantillonnage des eaux usées depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) le 11 janvier 2014 ;
- Échantillonnage sur le réseau pour fin d'analyse par un laboratoire accrédité ;
- Produire le bilan de l'usage de l'eau tel qu'exigé par le MAMOT ;
- Autres travaux connexes.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme retienne les services de Nordik-Eau pour le contrat de gestion et d'opération temporaire et à temps partiel (selon l'horaire fourni par le directeur général) des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 29 avril 2019 au 31 août 2019.

QUE les dates de remplacement et les coûts pour les services de Nordik-Eau pour le contrat de gestion et d'opération temporaire et à temps partiel des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées sont les suivants :

Dates de remplacement	
Avril 2019	29, 30 avril
Mai 2019	10, 11, 12, 20, 25, 26 mai
Juin 2019	8, 9, 22, 23, 24 juin
Juillet 2019	1, 6, 7, 28 juillet Vacances 14 au 27 juillet inclusivement
Août 2019	3,4, 31 août Vacances 11 au 24 août inclusivement
Coûts des services	
Technicien	41,82 \$/taux horaire
Frais déplacements	0,50 \$/kilomètre

9. AVIS DE MOTION ET AUTRES

9.1 AVIS DE MOTION À L'EFFET QUE LORS D'UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, LE CONSEIL ADOPTERA LE RÈGLEMENT NO 340 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Nicholas Ouellet, conseiller, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement portant sur la gestion contractuelle.

10. RÈGLEMENTS

10.1 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 340 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller Nicholas Ouellet procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement numéro 340 portant sur la gestion contractuelle.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

12. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

13. NOUVELLES AFFAIRES

14. PÉRIODE DES QUESTIONS

67.04.19

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore l'assemblée. Il est 20 h 28.

Robert Bérubé
Maire

Manon Lévesque
Directrice générale adjointe